L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 29 JANVIER.

LES RUINES DE TROIE.

M. Burnouf écrit à l'Académie de Stanislas une lettre que nous nous empressons de reproduire :

"Athènes, 27 novembre 1873.

"Mon cher confrère,

"Merci à vous d'avoir voulu lire à l'Académie de Stanislas une lettre du mois de janvier dernier. La découverte exécutée par M. Lebègue, d'après mes indications, est en effet très importante comme point de départ de beaucoup d'autres que l'on pourra faire.

"Celle de M. Schliemann est beaucoup plus importante encore. Ce brave docteur, que l'on prend pour un *borusse*, est citoyen américain et *propriétaire* à Paris. S'étant épris de l'archéologie, il retourna sens dessus-dessous, depuis trois ans, la plaine de Troie. Il a donc pu reconnaître les lieux où il y avait quelque chose, et ceux où il n'y avait rien. Or, il n'y a rien nulle part, si ce n'est des poteries dont les plus anciennes sont au sixième siècle, époque de Pisistrate. Si Troie a existé, elle n'était certainement ni à Bonnac-Bachi, ni à Akchi Kem, ni à Chiblac, ni dans aucun endroit de cette partie de la plaine.

"A Hissarlik, lieu que Le Chevalier, en 1788, avait bénévolement qualifié d'*Ilium novum* (mot de son invention), et que l'antiquité, sauf deux ou trois érudits, avait toujours appelé Ilion; là donc, M. Schliemann a déblayé 16 mètres d'épaisseur de débris! Cela forme cinq ou même six couches, dont celle de dessus est helléniqu e et remonte jusqu'à vers 700 avant Jésus-Christ.

"Au-dessous de cela sont des couches beaucoup plus anciennes, remontant à l'âge de cuivre, de la pierre polie et des vases pétris à la main. La troisième couche à partir du bas, c'est-à-dire du rocher, est entièrement le produit d'un immense incendie. Elle est pleine de maisons en brique crue; elle a un grand palais près d'une énorme tour et dominant une porte double et occidentale (*Skaiai Pylai*).

"De ces couches antiques, M. Schliemann a rapporté plus de 20,000 objets qui sont ici, à Athènes, et qui forment la collection la plus surprenante qui soit en Europe; elle contient entre autres choses un trésor trouvé au pied du palais et composé de vases et de parures en or pur, en argent et en électron. Cela appartenait certainement au seigneur du pays, et cette forteresse était le lieu de sa résidence; si Troie a existé, c'est Troie.

"La race des Troyens est donnée: 1° par des signes symboliques très nombreux qui sont tous aryens; 2° par trois têtes et une machoire portant les caractères de la race aryenne; 3° enfin, par le grand nombre de vases à tête de chouette avec le sein et le nombril d'une femme, et par une multitude d'idoles de ce même type, le tout traduisant manifestement l'expression *glaukopis Athini* d'Homère. Mais ce fait suppose que cette expression était usitée à Troie, avec ce sens, et qu'ainsi l'on y parlait un idiome grec.

"Du reste, point d'écriture, ni rien qui y ressemble, même sur les cachets qui sont en terre cuite. Sur un vase très mal fait, il y a une inscription que je n'ai pu lire dans aucun alphabet méditerranéen, et qui se lit couramment en chinois! (Suit l'inscription).

"Si ce n'est pas une illusion, il serait curieux de voir cet alphabet importé, seul, en Troade, sept cents ans avant Jésus-Christ.

"EM. BURNOUF."

On lit dans l'*Egalité* de Marseille :

Un monstre humain, du sexe masculin, est né mort, samedi 3 janvier, à deux heures de l'après-midi, dans une maison de la rue Vian. Tout le corps, qui est bien constitué et conformé, est celui d'un bel enfant, à l'exception de la tête, qui est celle d'un chat, avec deux grosses oreilles et deux cornes. Cet enfant est né à peu près à terme. La mère est âgée de trente-deux ans et mariée à un portefaix. C'est une fort belle femme.

Marseille, 8 janvier.

On télégraphie de Rome, le 7 janvier, soir :

"Le Pape, recevant les représentants de divers diocèses de l'Italie, a prononcé un discours dans lequel il a dit: qu'il condamnait la révolution qui a perverti la société italienne, mais qu'il bénissait toujours l'Italie, restée fidèle à la papauté. Il a félicité les millions d'Italiens unis dans une même foi avec toutes les contrées de l'univers.

"Le Saint-Père a ajouté que les catholiques devaient travailler à la propagation des bons principes, encourager les faibles, exhorter les chancelants à la constance et à l'espérance et travailler enfin au retour des égarés.

"Sa Sainteté jouit d'une santé excellente."

—Mgr l'évêque de Nîmes, à l'occasion de son récent et vigoureux écrit pastoral, a reçu de Genève deux cartes de visite, l'une portant le nom de "madame Hyacinthe Loyson," l'autre le nom de "Hyacinthe Loyson, curé de Genève. Sur cette dernière carte sont écrites à la plume les lignes suivantes: "Avec notre pardon chrétien pour les grossières injures qu'il nous a prodiguées dans sa récente instruction pastorale."

Il ne manquait plus à l'ex-père Hyacinthe que de devenir espiègle.

ENCORE UNE FEMME INCENDIÉE.—Mercredi, 31 décembre, à Givors, Mme Binachon a été victime d'un horrible accident, d'après ce que rapporte le *Mémorial de la Loire*.

Cette femme, plus que sexagénaire, avait passé la soirée au coin du feu avec sa nièce. Cette dernière venait de la quitter pour aller se coucher, lorsque, attirée par des cris d'alarme, elle s'empressa d'accourir.

Un spectacle effroyable s'offrit à ses yeux: Mme Binachon était environnée de flammes. Tout en essayant, sans succès, d'éteindre le feu avec ses mains, la nièce appela du secours.

M. Jouteur, beau-frère de Mme Binachon, voulut se précipiter dans la chambre. Malheureusement, la porte avait été fermée intérieurement.

M. Jouteur appliqua immédiatement une échelle contre le mur de la maison, enfonça les volets et santa par la fenêtre qui était située à la hauteur du premier étage. Il enveloppa d'une couverture la malheureuse victime de cet épouvantable accident et parvint, non sans peine, à éteindre le feu.

Malgré la promptitude des secours, Mme Binachon était déjà carbonisée jusqu'à la poitrine.

On conserve peu d'espoir de sauver ses jours.

Au-dessus de l'étage occupé par Mme Binachon, habite M. Prost, peintre, dans l'appartement duquel étaient plusieurs barils d'essence. On frémit en songeant aux proportions qu'aurait pu atteindre cette catastrophe si l'incendie avait eu le temps de se propager.

ANECDOTE DU BON VIEUX TEMPS.—Le Jour de l'An est déjà bien loin de nous, mais nous ne pouvons nous empêcher de reproduire cette très jolie anecdote racontée par le chroniqueur chargé de la Causerie parisienne dans l'*Opinion nationale*.

Nos jeunes lectrices rougiront peut-être un peu, mais d'avance nous leur présentons nos excuses. Et puis, la chose a tant de charmes...

Ah! où est le bon temps où un beau jeune homme, honnête et laborieux, pouvait encore se tirer sain et sauf du traquenard des étrennes par un trait d'esprit et d'audace juvénile, de ceux que la fortune aimait à favoriser, alors qu'elle parcourait le monde sur sa roue ailée!

Voici le fait, tel que le rapporte un vieux conteur :

Un jeune homme plus riche d'espérance que d'argent comptant aimait une belle fille; et il était aimé d'elle; mais il n'osait demander sa main à ses parents.

Le jour des étrennes lui offrit l'occasion de se prononcer ouvertement.

Il vint, au milieu d'une nombreuse compagnie, offrir ses souhaits de bonne année. Mais tandis que chacun apportait son présent, lui restait là les mains vides. Comme il s'y attendait bien, on l'en plaisanta un peu.

— Vous n'y entendez rien, répondit-il, car j'apporte à Mademoiselle un frais et délicieux bouquet de roses.

Ce disant, il s'approcha d'elle et lui donna vivement deux baisers, si bien qu'elle rougit extrêmement et s'écria toute troublée :

— Eh bien ! que faites-vous !

— J'embellis ce que j'aime, répondit-il. Et se tournant vers les témoins de cette scène :

—Voyez donc, ajouta-t-il, en montrant les joues enflammées de son amante, si je ne lui ai pas donné un joli bouquet de roses.

Il n'en fallut pas davantage pour charmer les parents de la jeune fille, qui étaient simples et bons, et ils marièrent les deux amoureux.

Ah! le bon temps, que le bon vieux temps!

— Une petite note intéressante pour l'histoire de ce temps, donnée par *Paris-Journal* :

Un jour, vers 1831, il y avait une vive discussion entre Casimir Delavigne, d'une part, et de l'autre M. de Lamartine et M. Victor Hugo. — Les deux derniers reprochaient à l'auteur de la *Parisienne* d'être trop modéré dans l'expression de son amour pour la liberté.

— Je parle d'elle en homme qui l'aime sincèrement, répondit Casimir Delavigne; vous, vous en parlez avec emphase, et cependant vous êtes deux anciens royalistes. Un jour, je vous le prédis, l'hyperbole vous poussera à devenir démagogues.—F. M.

— Nous venons d'apprendre, dit le *Journal de Roubaix*, un fait qui est honorable et trop rare pour ne pas le livrer à la publicité.

En 1848, M. Mescart-Desrumeaux, fabricant à Roubaix, avait dû arrêter ses affaires, en abandonnant à ses créanciers son actif représentant 50 0/0 de sa dette. Il mourut quelque temps après, et on oublia bientôt son passage aux affaires; mais sa veuve et sa famille ne se tinrent point pour libérées; pendant 25 ans, elles amassèrent péniblement la somme qui leur était nécessaire pour s'acquitter complètement, et il y a quelques jours le gendre de Mme Mescart se présentait chez tous les créanciers et leur restituait le solde de leur compte.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.........Directeur.

Jeudi, 29 Janvier 1874.
MATINÉE A MIDI PRÉCIS.
LA FILLE DU REGIMENT, opéra en 2 actes.
LES FEMMES QUI PLEURENT, comédie en 1 acte.
Jeudi soir, à 7 heures L'AFRICAINE, Grand Opéra. 28 janv—2

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.......David BIDWELL

DERNIÈRE SOIRÉE DE L'ÉMINENTE ARTISTE,
Mlle LYDIA THOMPSON
Et de sa gigantesque Troupe.

Mercredi, 28 janvier,
LA BARBE BLEUE.
Jeudi, 29 janvier,
ROBIN-DES-BOIS.

Vendredi soir, 30 janvier.
BÉNÉFICE D'ADIEU.
DEUX PIÈCES BURLESQUES
ALADDIN et SINBAD,
Accompagnées de chants, de danses de Quakers, du duo des gendarmes et de Nursery Rhymes.
Samedi—Spectacle dans la matinée et le soir: Dernière apparition de la charmante artiste connue comme étant la *Moderne Phryné*. Elle exécutera à chaque représentation ses POSES DE STATUES GRECQUES.
28janv—

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Soirée du **Mardi-Gras, 17 février 1874,**
LA COTERIE.
CARNAVAL ET BAL MASQUÉ.
Sous les auspices des comités de la fête, composés de citoyens bien connus.
Pour obtenir des billets d'invitations pour dames, faire la demande, par écrit, au contrôle; ces demandes seront sujettes à l'approbation des comités d'invitation, et notice sera donnée lorsqu'on sera prêt à délivrer les billets. 2 janv—

Représentation d'Elite
—DE—
Magie et de Prestidigitation,
DONNÉE PAR
M. le PROFESSEUR MEHAY,
Au Bénéfice de la Société des Servantes des Pauvres.
DIMANCHE, 1ER FÉVRIER 1874,
A MIDI,
A la salle Grünewald, rue Baronne.
Prix d'entrée.......................50 cents.
28janv—5f.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMÉRO SIMPLE.
Gros Lot.....................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 février 1874.

PLAN.

10,000 Billets	**Billets seulement $10**	
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.		
1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots de	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION :

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun; Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21janv—73—1an

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky
PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET
Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets et
$1,500,000.
divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000
Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à		$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS :
Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—Mar18

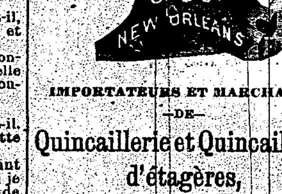

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX Doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles. 13 nov—1 an—76&c

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
267........Chartres Street........267
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateau et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes **aux prix les plus modérés.** 23janv—1an

Chandières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chandières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand Commissionnaire,
24 oct—73—1 an   No. 18 rue Union.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ARTICLES DE DEUIL.
A. Labry, 19, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros. (Wheeler & Wilson) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co, Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée
C. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maître,) 20, Bourbon.
N. C. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Troullly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.
Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.
Rest. Moreau, 128, Canal.
Rest. John, 16 & 18, Bourbon.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

TABLES DE BILLARD.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
LEON QUEYROUZE.   OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an   Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLÉANS.
30 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73........VIEILLE-LEVÉE........73
NOUVELLE-ORLÉANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 13 rue Dumaine.
22 oct—1an 2fps

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demand qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
19 fév—1a

E. DECHAMPS,
No. 20, de la rue St-Louis, Nlle.-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du
CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31janv.73—1an12j

Ayer's Ague Cure,
Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de le lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal et ne saurait être nuisible en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIÈVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIÈVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter — à tout le monde, aux pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes est due à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédient minéraux, et, conséquemment, ne cause ni maux de tête ni d'autres dérangements physiques. Il est d'une constitution; ceux qu'il a guéri sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique: il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodiques. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bouclier pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Pris de temps en temps ou tous les jours, il empêche que l'infection n'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie et opère des guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PRÉPARÉ PAR
LE DR J. C. AYER & CO.,
CHIMISTES,
A LOWELL, MASSACHUSETTS,
ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.
Prix.....................$1 00 la bouteille.
27 fév—1m—mar,jeu,sam

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.
4juil—1an   T. D. VAN HORN Caissier.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,
Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Gollenberg
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Ede & Gillet.
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIÈVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Diez, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25
14 janv—6m   NOUVELLE ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU.   Mme. ADELE HEPP, in commendam.   PIERRE GABITES
CHARLES T. DUGAZON.   ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST.,   16 & 18 ST. LOUIS ST.
New York.   New Orleans.
31 août—1an

147--------147
Rue du Canal.
ERLEBACH & CHARDEY,
PROPRIÉTAIRES
de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'un goût de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES: FOURRURES:

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLÈRES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGÈRES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL.
P. O. Boîte No 749.   Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16nov—4m

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.
E. LEVY & Co,
PROPRIÉTAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco; Tapis en toile cirée à sa...s. Un magnifique assortiment de cols riches et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des cadres pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epousettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires spongieuses.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1: 8, 6, 4, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1.
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.
UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 4, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIÈCE.

Serviettes en toile: 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie en jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend :

250,000 Articles Nouveaux.
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour toilettes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et pantalons de flanelle, pour messieurs, $1; ... 50 dames; robes de nuit, pantalettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, dernières genres et toutes nuances; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs de ourlés, $1; une chemise et un caleçon en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque ou à $1 la paire, selon la grandeur; cruchons en porcelaine, décorées ou de couleur; soucoupes et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec plaque-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Napperons en toile, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que, comme par le passé, nos départements de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et avisez que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

ASSURANCES.

ASSOCIATION
d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, 102, rue du Canal.

HUITIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le Quatrième Trimestre de 1873 expiré le 31 décembre 1873—

Primes sur les risques de feu	$399,068 18	
" sur les risques de mer	32,819 57	
" sur les risques de rivières	25,953 58	
Total		464,881 33
En moins, primes sur risques non expirés	232,703 50	
En moins, primes remboursées	890 65	233,594 15
Primes nettes acquises		231,287 18
Intérêts	10,114 37	
Profits et pertes	3,603 66	13,718 03
		244,985 21
Pertes sur les risques de feu	20,846 94	
" sur les risques de mer	7,425 00	
" sur les risques de rivières	10,455 29	
Pertes non réglées, avoir :		
En litige	$35,414 50	
Non ajustées ou ajustées et non échues	62,479 38—97,893 88	
Réassurances	30,063 63	
Cancellations pour le 4me quartier 1873	15,855 05	
Cancellations pour les quartiers subséquents	28,036 24—74,541 92	
Réfaction (rebate)	27,825 37	
Dépenses de bureau	40,575 08	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	8,198 89	
Taxes payées	43,220—19,237 22	257,835 59
Déficit		12,850 38

ACTIF.

En caisse	$ 16,203 07	
Dû par agents aux E. Unis	40,803 59	
Dépôt dans le New Orléans National Banking Association	92,813 42	
Effets à recevoir	822,124 55	
Actions et bons	125,402 18	
Propriété foncière rue du Canal	192,631 31	
Dû par divers sur les livres	110,742 72	
Seignouret Frères, "Compte de l'Agence"	100,097 31	
Primes en voie de recouvrement	$26,213 09	
Primes dues dans les prochains quartiers	83,210 91	319,424 00
Total		1,820,263 06

PASSIF.

Capital	105,200 00	
Billets à payer	7,746 10	
Dividendes d'intérêt non payés	6,057 50	
Réfactions sur primes non collectées	7,381 45	
Dû à diverses compagnies pour réassurances	13,099 22	
Dû à divers sur les livres	176 30	
Seignouret Frères, "Opérations de Change"	627,025 98	
Primes sur risques non termines	232,703 50	
Pertes non réglées	97,893 88	
Total		1,097,882 93
Total du passif	1,897,883 93	
Total de l'actif	1,820,363 06	
Déficit		77,520 87
Soit		
Déficit selon Tableau au 30 septembre 1873	64,670 49	
Déficit selon Tableau au 31 décembre 1873	12,850 38	77,520 87

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans }

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce dix-neuvième jour de janvier 1874.
G. LE GARDEUR Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été *Résolu*, conformément à l'Article VII de la Charte, de collecter immédiatement, des Actionnaires, le montant total des primes acquises du quatrième quartier de l'année 1873.

Nous appelons l'attention au *Rapport* du Comité d'Investigation de la nouvelle Direction (publié le 14 décembre 1873) *sur la Condition Financière* de l'Association au 14 novembre 1873, présentant l'estimation des valeurs en NOTRE POSSESSION et de celles données en nantissement pour garantir le paiement de réclamations présumées de créanciers étrangers ces nantissements et réclamations sont contestés devant les Cours. (On peut se procurer copie du dit Rapport au Bureau de l'Association.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.   20 janv—1m

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,022 78
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,811 45	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	3,722 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414 65
Primes nettes pour année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 52
		$186,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$60,957 96	
Sur les Risques de rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances		8,923 63
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	18,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 90	
Intérêt dû sur les scrips non encore payés	4,809 71	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,372 82
		$166,854 66
Pertes non réglées		30,000 00
		$186,854 66

La Compagnie possède l'Actif suivant :

En caisse	$29,868 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,571 50	
Effets à recevoir sur Primes	9,133 31	
	$82,573 35	
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,068 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 00	
Actions de Banques	41,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	895 10	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000 00	
Bons des I. O. O. F. Hall Association	5,000 00	
Actions de Compagnie d'assurance	3,800 00	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,000 00	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,256 00	
		$789,359 42

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO,
17 janv—1m   Notaire Public.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et toutes espèces dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les lois. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 75, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Les corbillards de tère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde à pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16fév—1an

VENTES JUDICIAIRES.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,764—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Alton D. d'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29janv—3f   Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre.

COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE POUR la Paroisse d'Orléans.—No. 25,875.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 29 d'octobre 1852, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville. Livre de plan No. 4. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans les mêmes District et îlet, étant formée d'une portion du terrain faisant face à la rue Dumaine, désigné par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Communy et A. J. Pilie, ci-devant voyers, daté du 24 avril 1834, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans. La dite portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à toute la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1873.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir :

1o. Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres et 85 cts, résultant de la somme de dix-sept cent huit piastres ($1,908 50), payable le 29 juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2o. Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix-huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178. 33 1/3c), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—3f   Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Simon Newburger vs Wm H. Duncan.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,601—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, deux (2) février 1874, à 5 heures P. M. à mon entrepôt, No. 29, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une épicerie et d'un café ainsi qu'un lot de meubles et d'objets transportés de la maison située à l'angle des rues Monroe et Jackson (Cinquième District), suivant inventaire, déposé en mon bureau pour référence.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
20janv—   Shérif de la paroisse d'Orléans.

BARTHELEMY BEOUBAY vs. GEORGE BREWER.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 5,617—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro Cent Quatre, borné par les rues des Bons Enfants, d'Espagne, Washington et Morales et mesurant trente trois (33) pieds, neuf (9) pouces et (9) sept lignes de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent cinq (105) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, et face à la rue Washington. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas Joly, suivant acte au rapport de Edwin L. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
6 janv—3f   Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROCHEREAU & CO. vs THOS. FAUCETT & AL.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,040.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Faucett à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Villeré et Robertson et la Promenade Carondelet, et désigné par le numéro six et l'îlet numéro six cent six, d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant arpenteur, daté du 26 février 1849, et déposé au bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure, mesure américaine, trois pieds onze pouces six lignes de face à la rue St-Pierre, sur soixante pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Firmin Lavassent, suivant acte au rapport de A. Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3 janv—3f   Shérif de la paroisse d'Orléans.

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BERZOU.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste-Anne et Bourgogne, et mesurant (de dit terrain) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et la même profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi une portion de terre contigue sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain ci-dessus, commençant à la distance de cent huit pieds de la rue Dumaine et ayant dix-huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de la treize pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, à l'angle de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence; le dit terrain mesure soixante-dix pieds sept pouces sur la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 mai 1858, et annexé à un acte de même date au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 194 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, dernière, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3janv—3f   Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Estate of Alphonse Bechet.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, January 29th, 1874.—This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of **Alphonse Bechet**, of New-Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 5th day of March A. D. 1874, at 12 o'clock M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,
29 jan—m'ch 6   United States Marshal.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif.............................$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stalz,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Sels,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wilderman,
L. Weissenbach,	J. Keiffer.

9sept—1an

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES,
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT,   HENRY RACAS,
Caissier.   Assist.-Caissier
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.   5 janv 74—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
400 douzaines Souliers fins de Philadelphie.
500 caisses Bottes et Congress cousus de Newark.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—JEUDI, le 29 courant, à 10 1/2 du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
400 douzaines souliers fins de Philadelphie
50 caisses Botes et Congress (cousus de Newark.

Comprenant un bel assortiment de marchandises pour dames, demoiselles et enfants.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente qui sera sans réserve pour clore des consignations.

Conditions a la vente.   28 janv

PAR WALTON, DAVIS & FRERET.

Vente péremptoire
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
PROPRIÉTÉ RUE DE L'ESPLANADE.

Trois terrains, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne.
Une grande bâtisse en bois à deux étages, sur deux terrains.
—ET—
Un terrain vague, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne.

PAR WALTON, DAVIS & FRERET,—J. B. Walton, encanteur—Bureau No 30 rue du Camp—SAMEDI, le 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, seront vendus,

TROIS TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Dauphine et Kerlerec, désignés par les Nos 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Pilié et Communy, en date du 16 février 1831.

Pour la dimension des terrains voir le plan exposé à la Bourse des Encanteurs, rue Royale.

CONDITIONS.—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à 12 mois en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent ... d'avocat, en cas de poursuite pour la collection des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement. Dix pour cent du montant de l'adjudication devront être payés comptant, au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Jas. Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.   25 janv

PAR G. DE FERIET & CO.

Maison à deux corps de logis, No 214, de la rue Kerlerec, entre les rues Derbigny et Roman,

PAR G. DE FERIET & Co, JNO. G. MONTROSE, Encanteur.—Bureau, No 50 de la rue Royale, SAMEDI, 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4, compris entre les rues Esplanade, Roman, Derbigny et Kerlerec. Le dit terrain est composé d'une partie du terrain No 1: il a 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 160 pieds plus ou moins, sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Roman,—laquelle ligne est rompue à une distance de 105 pieds de la dite rue Kerlerec—de là s'étendant obliquement vers la rue Roman à la ligne du fond du dit terrain et sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Derbigny, le dit terrain a une profondeur de 103 pieds 5 pouces 6 lignes à un point où le dit terrain formé un angle droit de 8 pieds s'étendant obliquement vers la rue Roman, sur une ligne ayant 67 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur à la ligne du fond où la dit terrain a une largeur de 21 pieds 11 pouces 3 lignes parallèle à la rue Kerlerec; ensemble, la maison à deux corps de logis, ayant 4 chambres, galerie derrière et deux cabinets, une cuisine double ayant 2 chambres à feu, galerie devant et galerie derrière, lieux d'aisance doubles, 2 puits, cour, &c. &c.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) garanti également par hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant A. E. Bienvenu, notaire public.   28 jan

Très jolie résidence, à étage, en briques bien finie, à mansarde—No. 123 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et Bourgogne.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur—Bureau et Salle de vente, No. 50 rue Royale—SAMEDI, 31 janvier 1874, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, Il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Kerlerec et Bourgogne. Le dit terrain a 44 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Ensemble la très jolie résidence, à étage, en briques, portant le No 123 de la rue de l'Esplanade, ayant au rez-de-chaussée, un grand vestibule, deux grands salons à cheminées en marbre et de magnifiques candélabres à gaz, plafonds à rosace, palier et escalier; aussi au rez-de-chaussée, salle à manger à cheminée en marbre, office, cuisine, chambre à bains, palier et lieux d'aisance. Trois grandes chambres à coucher au premier étage, cheminées en marbre et cabinets, une autre chambre à coucher, grand vestibule, palier, larges balcons sur la façade et de côté. Dans la mansarde, trois chambres à coucher, palier lieux d'aisance et galerie: dans la mansarde, une très grande chambre, cave, hydrant. Le gaz est introduit dans toute la maison et la cuisine.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (honoraires d'avocat) et toutes les autres clauses pénales en 1874.

L'acquéreur assumera les taxes de 1873 payables en 1874.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 jan

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis.—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants.

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer.—Installations de gaz, linge d'hôtel, verrerie, faïence, etc., etc., etc.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO. G. MONROSE, encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale MARDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, jusqu'à ce que le tout soit vendu—

TOUT LE CONTENU DE L'HOTEL ST-LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier a le plus coûté et se compose de:

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, en acajou et en noyer, verrerie, faïence et vaisselle, linge de chambres et de salle à manger, tapis, glaces, etc. etc., etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues aux bureaux des encanteurs.   27 déc

Habitations sucrières de prix, situées dans les paroisses St-Jacques et Terrebonne.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur.—Bureaux No 50 de la rue Royale.—Il sera vendu, à l'enchère publique, MARDI, 3 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu et conformément aux termes et conditions du concordat fait entre la maison P. J. Pavy & Co., en liquidation, et P. J. Pavy individuellement, et les créanciers de la dite maison—les deux habitations sucrières et leurs dépendances, ci-après décrites, appartenant au dit P. J. Pavy et connues sous les noms d'habitations St-Jacques et Petit-Caillou. Elles sont plus complètement décrites comme suit—

1o L'HABITATION SAINT JACQUES, située dans la paroisse St-Jacques, dans cet Etat, à environ soixante-onze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi: ayant une façade de sept arpents trois quarts, plus ou moins, sur dit fleuve, et une profondeur de quarante arpents sur la ligne supérieure, de cent-quatre 45 100 arpents, sur la ligne inférieure, une profondeur de quatre-vingt seize 46 100 arpents entre des lignes qui s'ouvrent, formant une surface de mille quatre-vingt deux 75 100 arpents de superficie, plus ou moins, compris au-dessus, par les terres de Lapice et Watson, et, au-dessous, par les terres qui appartiennent ou appartenaient à Hebert et Co.; ensemble les bâtisses et améliorations, sucreries, droits, voies et dépendances, machines, chevaux, mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété trente-deux mulets, et d'eux chevaux, environ cent-trente arpents de souches de cannes et cent-soixante arpents de plant de cannes.

2o L'HABITATION PETIT CAILLOU située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur le Bayou Petit Caillou, à environ seize milles au-dessous de la ville de Houma, sur les deux rives du dit bayou, et composée des morceaux de terre suivants savoir: les sections soixante-trois et soixante-quatre sur la rive gauche du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est—avec toutes les terres situées derrière les dites deux sections; le lot No 1 sur la rive droite du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est, et un petit morceau de terre touchant à la dite section No 1 au-dessus, ayant deux arpents et demi de face sur le dit bayou, et d'une profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Thos. Roddy, Jr., un autre morceau de terre sur la rive droite du dit bayou, à une petite distance au-dessous de la dite section No 1, ayant deux arpents et demi, plus ou moins, de face, avec la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Séverin Pellegrin et, au-dessous, par celle d'Ed. P. Le Blanc, ayant en tout, environ onze cents arpents; également, un certain morceau de terre sur la rive gauche du dit bayou, ayant une façade d'environ sept arpents, par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus par les terres d'Abraham Bourgeois et, au-dessous par celle d'Ed. P. Le Blanc; ensemble, un autre morceau de terre situé derrière celui qui vient d'être décrit, désigné comme le lot douze, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est, ayant cent treize 60 100 acres. Un autre morceau de terre, de l'autre côté du dit bayou, ayant trente-trois pieds de face par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Thos. Roddy, Jr. Les susdites terres seront vendues en bloc, avec toutes les bâtisses et améliorations, sucrerie et machines, droits, voies et dépendances, dix-huit mulets, bêtes à cornes et instruments aratoires. Il y a sur la propriété environ cinquante-vingt-dix arpents de souches de cannes et environ cent vingt arpents de plant de cannes.

3o UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé sur la rive gauche du Bayou Petit Caillou, ayant une façade de quatre arpents et quart, plus ou moins, par la profondeur d'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par le terrain de V. Burron, et, au-dessous, par le terrain ci-dessus décrit; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus; un autre MORCEAU DE TERRE situé sur la rive droite du dit Bayou, en face du morceau de terre qui vient d'être décrit, ayant une façade de deux arpents et demi, plus ou moins, par la profondeur d'arpentage ou de confirmation, borné, au-dessus, par la terre de Victor Burron, et, au-dessous, par la terre de Margaret Johnson; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

4o. Le tiers indivis d'un CERTAIN MORCEAU DE TERRE ayant cent soixante acres, situé sur l'Ile Caillou, sur la côte du Golfe, dans la paroisse Terrebonne.

Toutes les susdites terres, excepté celle décrite en dernier lieu, seront vendues conformément à des plans exposés actuellement à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, de la date de la vente, en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, à la Banque du Commerce à la Nouvelle-Orléans, en coupons tels que pourra l'exiger le notaire qui passera les actes de vente, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénando et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des montants des dits billets. Les sucreries et leurs accessoires devront être assurés et les polices devront être transférées aux porteurs des dits billets.

Les actes de vente pardevant Chas. O. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus de renseignements sur les dites propriétés, s'adresser à MM. Johnson & Denis, avocats, au No 14 de la rue Carondelet.
16 janv—au 3 fév

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital,

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
23août—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Grande vente, sans réserve, de Linge, Lingerie et Chapeaux.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur—salle d'encan, au No 56 de la rue de Chartres—JEUDI, 29 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
250 lots Linge fin de saison, formant un assortiment général,
—ET—
150 lots Lingerie et Chapeaux.
Conditions à la vente.   29 janv

PAR GUINAULT.

Vente pour cause de départ.
Café et Groceries.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 31 janvier 1874, il sera vendu, à 4 heures et demie de l'après-midi, rue Franklin No 40, entre les rues de la Douane et Bienville—

Le Café Red-Light, avec toutes les liqueurs ainsi que les groceries à l'usage du dit Café, meubles meublant, comptoirs, étagères, verreries, installations de gaz, le contenu de la cuisine. La licence de ville de $100 sera incluse dans le prix d'adjudication.

L'établissement ci-dessus sera vendu en bloc, y compris le bail de la maison, expirant le 30 septembre 1878, à raison de $25 par mois.

L'inventaire des prix contant fait par l'encanteur, peut être examiné à son bureau.
Conditions—Comptant.   29 janv

VACHERIE.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 29 janvier 1874, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'Avenue de Carrollton et de la rue Bienville—

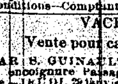

La VACHERIE de M. Fabien Masonet, qui ne vend que pour cause de départ.

24 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

4 bons chevaux, 1 charrette à lait et dito à provision.

12 cochons.
10 balles foin,
Les baquets, bidons et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions.—Jusqu'à $150 comptant, de $150 à $600, six mois, et au-dessus de $600, un an de crédit en billets endossés, sur place, à la satisfaction du vendeur.   29 janv

PAR EUGÈNE TOURNE

Succession de Bernard Turpin.

PAR EUGÈNE TOURNE, encanteur—SAMEDI, 31 janvier 1874, à 10 heures A. M., au No 55 rue Decatur (Vieille Levée), entre St-Louis et Conti, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, en date du 20 janvier 1874, il sera vendu, pour compte de la dite succession—

Meubles de bureaux acajou et noyer, armoire, presse à copier, chaises, un régulateur, ouvrages de littérature français, anglais et allemands.

Aussi, un lot de très vieux vin d'Espagne, etc.
Conditions—Comptant.   28jan

Amandes sans Coque, Fromage, Marrons, Pâtes, en débarquement du brick *Barletta*, venu de Gênes, &c.

PAR EUGÈNE TOURNE.—JEUDI, 29 janvier 1874, à 4 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue Hôpital, il sera vendu—

150 caisses amandes sans coque.
2 do cédrat.
2 do fromage Romain.
2 do sauci ...ons de Bologne.
2 do anchois.
1 lot ail.
45 barils marrons.
30 balles bouchons à un chaque.
2 do do pour jarres.
300 caisses pâtes assorties.
Conditions à la vente.   25 jan—

PAR D. E. MORPHY.

Vente pour compte des assureurs.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, aujourd'hui JEUDI 29 janvier à 10 1/2 heures du matin, au magasin Nos 108 et 110, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

28 caisses de homards, de jambons, dindes et langues, mis dans des pots d'huîtres en boîtes d'une livre, etc., provenant de la goëlette Drury
Conditions—Comptant.   29 janv—

PAR PLACIDE J. SPEAR

Propriétés améliorées et de prix, au coin des rues Laharpe et Broad.

Succession de Jean Bouvet.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 3,173.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 janvier 1874, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 16 décembre 1873, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la communauté et succession du défunt—

DEUX CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui sont dessus—situés dans l'îlet No 1777, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues Broad, Laharpe, White et Lapeyrouse, désignés comme terrains Nos 10 et 11 sur un plan dressé par Pilié & Murray, architectes, daté du 10 mars 1855 et déposé en l'étude de A. D. Doriocourt, notaire de cette ville. Une copie certifiée du dit plan est annexée à un acte de vente par la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Mme Ve ve Bussy, passé pardevant le dit A. D. Doriocourt, notaire, le 4 avril 1869. Les dits terrains mesurent ensemble 36 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Laharpe, sur 106 pieds 3 pouces de profondeur. Le terrain No 11 forme l'angle des rues Laharpe et Broad; ce sont les mêmes terrains que la dit Jean Bouvet a achetés de Sosson Schoolfield, par acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire public dans cette ville, le 21 mai 1855, à quoi il fit bâtir une bâtisse par le dit Jean Bouvet sur les dits terrains Nos 10 et 11 empiète de 10 pieds 4 pouces sur le terrain No 9 acheté par lui de Mme Veuve Rooten, par acte passé devant A. Ducatel, notaire, d'après un plan dressé par A. De Armas, arpenteur, le 5 mars 1858.

Termes et conditions—Un tiers comptant payable à l'encanteur au moment de l'adjudication: le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés, avec la clause de non-aliénation et de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de frais de poursuite, l'effet d'obliger au paiement, et la clause d'assurance des bâtisses et du transfert de la police d'assurance. Les taxes de 1873 payables en 1874, outre le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Ainsworth, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23janv—au31

SANS LIMITE.

Attention Laitiers, Jardiniers et autres. Ecurie connue sous le nom de Pascal Lamarque.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 de janvier 1874, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite ou réserve—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, située dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. John St. Pierre, Cortez, Telemachus, Toulouse et St. Lesia, mesurant, plus ou moins, 95 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur la rue Orléans, sur une profondeur de 642 pieds, plus ou moins, de l'autre côté, à 100 d'après le plan de A. Strasser, ... du 18 janvier 1874, les améliorations consistent en une maison ayant 3 chambres et galerie sur le côté, une bâtisse pouvant abriter quatre vingt quinze têtes d'animaux, puits, poulaillers et une autre bâtisse de deux appartements, le tout connu sous le nom "d'Ecurie de Pascal Lamarque".

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur et huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets, les bâtisses devant être assurées et la police transférée au vendeur et les taxes de 1873 payables en 1874, que l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication.

Voir le plan qui se trouve exposé à la Bourse.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

P. S.—L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
18jan—20 28 29 30 31

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S.
Auteur de "Manhood", "Medical Essays on Marriage", etc., etc.

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien

Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,
Entre les rues Canal et Douane,

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi et de 6 à 8 heures du soir;
Les dimanches, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des **Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,**

et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le **Dr. Curtis** non seulement soulage ses patients sur le champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS,
20ME EDITION,
Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D., F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et on il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité du Dr. Curtis sur la virilité).—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.
S'adresser à l'auteur,
LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Le DR. CURTIS traite, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.
20 nov—3m

ENTREPOT DE TAPIS.
17........Rue de Chartres........17
A. BROUSSEAU,
IMPORTATEUR ET MARCHAND,
Offre, en Gros et en Détail,

TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, pour planchers, tables; toiles cirées émaillées.
NATTES — 1000 rouleaux, blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, DAMAS, CRIN, guimbe, peluche, &c. &c.
25 jv—3f DMAV PP